

CHALLENGE



22 et 23 septembre 2018

Stand de tir du TSBE à LAVOUTE SUR LOIRE

Ce challenge est réservé aux utilisateurs d'armes de poing
fabriquées par la société *Manurhin* et *la manufacture d'armes
de tir Chapuis*

Inscription : 10 €

Séries

S1 : Samedi 10h00

S2 : Samedi 15h00

S3 : Dimanche 10h00

« « « PRET D ARMES et VENTE MUNITIONS SUR PLACE » » »

Contacts : didier.dalex@orange.fr – seribeyron43@gmail.com – martial.fons@orange.fr

Challenge Manurhin

Règlement

1- Ce challenge est réservé aux utilisateurs d'armes de poing fabriquées par la société **Manurhin et la manufacture d'armes de tir Chapuis** .

Armes agréées :

a- revolvers :

MR 73 défense, sport et gendarmerie, tous calibre, MR match 22/32/38, MR match convertible (*le même calibre sera utilisé pendant toute l'épreuve pour cette arme*), MR 88/ F1/X1, toutes versions et tous calibres, RMR spécial police Remora 38 spl, MR 93 et 96.

b-pistolets :

PP sport 22 lr, PP 22 lr, 7,65 (32 acp) et 9mm court (380 acp), PPK 22 / 7,65 / 9mm court.

Le *Walther P1 9mm parabellum* est accepté, la plupart étant assemblés avec des pièces fabriquées chez Manurhin .

Tous types de poignées acceptées, *frein de bouche et visée optiques non autorisées*.

Le tir s'effectuera avec des munitions à projectiles FMJ uniquement, sauf pour les calibres 22lr, qui pourront utiliser des munitions à balle en plomb.

2-Déroulement de l'épreuve

Tir à 25m sur cible papier et gongs métalliques

+5 balles d'essai sur cible C50 en 150 secondes

+2 fois 5 balles en 7 mn sur C50 (à bras franc);utilisation de « speed loader » pour les revolvers possible, 2 chargeurs pour les pistolets

+5 balles en 20 secondes sur cible « vitesse »

+5 balles en 10 secondes sur cible « vitesse »

+5 balles sur 5 gongs en 20 secondes (10 point par gong touchés)

+5 balles sur 5 gongs en 10 secondes (10 point par gong touchés)

En cas d'ex-quo, un tir sur gongs, en 10 secondes, sera effectué.

Les incidents de tir sont à la charge des tireurs.

3-séries

S1:samedi 10h00

S2:samedi 15h00

S3:dimanche 10h00

Il est impératif d'être présent 20mn avant le début du match, un contrôle des armes étant effectué. Lors de ce contrôle, le poids de détente sera vérifié et *ne devra en aucun cas être inférieur à 1kg*.

4-Arbitrage

Le bon déroulement de la compétition sera encadré par 2 arbitres FFTir qualifiés ISSF et/ou TAR.

5-catégories

a-adultes ,à partir de 21 ans

b-jeunes de 18 à 21 ans

6-Inscriptions

Les inscriptions seront clôturées 07 jours avant la date de l'épreuve.

7-palmarès

Le nom du vainqueur de l'année et son score seront apposés sur le trophée. Le trophée reste la propriété des organisateurs et sera exposé au stand indoor du Tir Sportif Beaulieu Emblavez, rue du pont blanc 43800 Beaulieu. Le palmarès sera diffusé aux participants, sous réserve qu'ils aient communiqué une adresse mail aux organisateurs.

8-réclamations

Aucune réclamation ne sera acceptée, ce challenge étant avant tout organisé pour rassembler les passionnés de la marque Manurhin dans un esprit de camaraderie et de convivialité.

Les organisateurs se réservent le droit de de ne pas accepter la participation de tireurs grincheux !

9- Cas particuliers

La même arme devra être utilisée lors de la compétition. En cas de panne avérée, le tireur possédant plusieurs armes, ou pouvant se faire prêter une arme répondant au cahier des charges, pourra continuer la compétition.

En fonction des places disponibles, si un participant désire effectuer un deuxième match avec une autre arme (répondant au cahier des charges), seul le résultat du premier match sera retenu pour le palmarès.